

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 28 Mars 2011**

Présents :

M. COULARÉ, Maire  
Mme BALCAEN, MM CORLAY, CLOUET, THOMANN Adjointes  
M. LEFFEBVRE Adjoint délégué

Mmes AROGUEZ, BORYCZKA, DUMOULIN, Conseillères  
MM, CWIKLINSKI, FACCHENDA, PINCHEDZ, MACHU, conseillers

Absent excusé représenté: M. QUILLAC  
Absente excusée : Mme LEGRAS

Secrétaire de séance : M. MACHU

1°/Approbation du procès verbal de la séance du 28 février 2011.

Le procès verbal de la séance du 28 février 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents avec les corrections suivantes de la part de M. CWIKLINSKI: modifier l'orthographe du nom de Monsieur Cugnière au § 1 « en présence de M. Cugnière »

Ainsi que l'orthographe au § 6.1 le nom de la « rue Cugnières »

2°/Vote du compte de gestion du percepteur et du compte administratif 2010 M 14  
Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil des dépenses et des recettes de fonctionnement ainsi que celles d'investissement réalisées en 2010.

Le montant total des dépenses de fonctionnement : 420 640,92 €  
Le montant total des recettes de fonctionnement : 461 998,94 €

Le montant total des dépenses d'investissement : 345 321,73 €  
Le montant total des recettes d'investissement : 318 975,07 €

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à M. THOMANN pour proposer aux élus le vote du compte de gestion et compte administratif 2010 de la M 14.  
Le compte de gestion et le compte administratif 2010 M 14 sont votés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3°/Fixation des taux des taxes locales directes

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taxes locales directes pour l'année 2011  
Et reste comme suit :

Taux de la taxe d'habitation - 9,06 %

Taux du foncier - 24,24 %

Taux du foncier non bâti - 49,21 %

Après avoir délibéré le conseil municipal adopte ces taux pour l'année 2011.  
A ce jour le produit fiscal est encore inconnu.

4°/Vote du budget M 14 - 2011

Monsieur le Maire donne lecture des documents remis aux élus, présentant les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement provisionnelles pour 2011.

Cette année encore un excédent de 94 011 € est ventilé sur les lignes budgétaires suivantes : « dépenses imprévues », entretien de terrain, entretien bâtiments, entretien voies et réseaux. Cette somme constitue une nouvelle capacité d'auto-financement.

Le budget de fonctionnement 2011 : 542 479 €

Les investissements de 2011 sont prévus au budget à savoir : création du jardin du souvenir, installation du système de vidéosurveillance, aire de jeux au groupe scolaire, matériels techniques.

Le budget d'investissement 2011 : 334 485 €

Le budget M 14 2011 est voté à l'unanimité des membres présents.

#### 5/ Vote du compte de gestion et compte administratif 2010 M 49 (Assainissement)

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil, du document présentant les dépenses et les recettes d'exploitation ainsi que celles d'investissement, réalisées en 2010.

Le résultat de clôture pour l'exploitation est de 19 513,33 €

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à M. THOMANN pour proposer aux élus le vote du compte de gestion et du compte administratif 2010 en M 49.

Le compte de gestion et le compte administratif 2010 M 49 sont votés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### 6/ Vote du budget M 49 - 2011

Monsieur le Maire remet aux élus un document présentant les dépenses et les recettes d'exploitation, ainsi que celles d'investissement prévues sur 2011.

Pour mémoire, les recettes de l'assainissement proviennent de la surtaxe de 0,10 c € facturée aux abonnés et sur la taxe de raccordement de 1 500 €.

Le budget d'exploitation 2011 est de : 40 168 €

Le budget d'investissement 2011 est de : 54 215 €

Le budget M 49 2011, est voté à l'unanimité des membres présents.

#### 7/ Achat d'une action à l'ADTO

Monsieur CORLAY donne lecture du modèle de délibération envoyé par l'ADTO, afin que la commune adhère aux nouveaux statuts de l'ADTO et propose d'acheter une action à 50 €.

Le conseil adopte cette proposition avec l'abstention.

A l'issue de cette adhésion il faut désigner un administrateur, Monsieur le Maire propose que M. CORLAY représente la commune au conseil d'administration de l'ADTO. Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

#### 8/ Redevance d'occupation du Domaine Public (SICAB)

Monsieur CLOUET informe le conseil qu'il nous est possible de percevoir une redevance de la part de SICAF OISE pour un montant de 183 €/an indexé automatiquement chaque année, cette redevance est calculée sur le nombre d'habitants de la commune. Le conseil décide d'instituer cette redevance de 183 € par an.

#### 9/ Demande de subvention (DGE, Réserve Parlementaire, Conseil Général)

Monsieur le Maire propose de demander des subventions auprès du Conseil Général, de la Réserve Parlementaire et de la DETR (ancienne DGE) pour des travaux qui seront réalisés en 2011 voir 2012. Il propose 4 dossiers pour les travaux suivants :

- travaux de mise en conformité du réseau eaux usées au club house
- travaux de renforcement de chaussée Bois du lièvre et route de Sacy
- travaux de requalification de voirie rue Mamy
- travaux de voirie dans le bas de la rue Carrosse.

10% Convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et le Syndicat mixte des marais de Sacy pour la préservation et la gestion des landes.

M. Cwiklinski fait un compte rendu de la dernière réunion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, il informe les membres du conseil que le conservatoire souhaite à nouveau faire du débardage, dessouchage dans une parcelle située dans le marais. Il propose également de vendre le bois à des administrés.

Le conservatoire a préparé un modèle de convention qui devra être formalisée avec le locataire de la chasse, ainsi qu'un modèle de délibération pour la préservation de la gestion des landes.

*Détail de la délibération :*

- Passer une convention avec le Syndicat des marais pour une durée de 10 ans, sur la parcelle cadastrée n°323 section A au lieu dit le Grand Marais, superficie 51 ha 66 a 93 ca.
- Passer un prêt à usage avec le Conservatoire pour une durée de 10 ans pour la gestion des landes sur la parcelle citée ci-dessus. (acte notariale)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce concernant ce document.

## 11/ Questions diverses

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10

  
Y. MACHU  
Le Secrétaire de séance

  
A. COULMARE  
Le Maire